



Conseils méthodologiques à l'attention des candidates et candidats de la Conférence du stage de l'ordre des avocats aux Conseils

Bien que la méthode de préparation d'un discours de la Conférence du stage varie selon les expériences, nous avons rassemblé ci-après quelques conseils méthodologiques généraux, qui nous semblent pouvoir être utiles aux candidates et candidats.

La préparation d'un tel discours prend du temps et doit donc être anticipée. Débuter cette préparation environ 5 semaines avant la date de passage paraît raisonnable. Cela permet, en effet, de consacrer une semaine à chacune des étapes suivantes : l'analyse et les recherches (1.), la réflexion et l'élaboration d'un plan détaillé (2.), la rédaction d'une première version du discours (3.), les modifications nécessaires du discours (4.), la préparation de la prestation orale (5.).

Ces cinq étapes seront successivement analysées, après une brève présentation générale (0.).

Enfin, il vous est proposé un parrainage par d'anciens secrétaires de la Conférence, dont il convient de faire bon usage (6.).

0. Présentation générale

Les sujets de la Conférence du stage sont inspirés de **décisions récentes** rendues par la Cour de cassation, le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel et, éventuellement, des juridictions européennes – la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme.

Il arrive, toutefois, que le sujet ne corresponde pas exactement à la question qui était en litige devant la juridiction concernée : il peut se restreindre à un aspect de la question, ou à l'inverse l'élargir. L'analyse du sujet permet de l'identifier et d'éviter, ainsi, tout hors-sujet.

Les discours sont des réponses à la question retenue dans le sujet. L'essentiel pour le candidat, quelle que soit sa position, est donc de convaincre le jury de la réponse à apporter à une question juridique, qui a le plus souvent d'importantes implications économiques, sociales, politiques ou éthiques.

La position soutenue (demandeur, défendeur, ou ministère public) conditionne la réponse à apporter au sujet : par l'affirmative pour le demandeur ; par la négative pour le défendeur ; la réponse de son choix pour le ministère public.

La **position de ministère public** présente ainsi une spécificité, qu'il convient de bien appréhender. Le discours de ministère public ne se construit pas de la même manière que celui des parties : il doit sopeser les thèses en présence tout au long du discours, avant de révéler la position adoptée en toute fin de discours.

Les candidats prononcent leur discours **en robe**. L'exercice suppose, pour le candidat, de se mettre à la place d'un avocat chargé de démontrer au jury – composé du président de l'ordre des avocats aux Conseils et des quatre secrétaires élus –, que sa thèse mérite d'être consacrée.

Les qualités d'un bon discours sont donc d'abord celles d'une **bonne plaidoirie** : maîtrise du raisonnement juridique ; clarté de l'argumentation ; aptitude à la démonstration juridique ; capacité à anticiper les arguments de l'adversaire (prolepse) ; et plus généralement maîtrise des techniques de rhétorique.

La **lecture de discours d'anciens secrétaires**, dont certains sont mis en ligne sur le site de la Conférence¹, en atteste et est, à cet égard, vivement recommandée.

Attention : dès lors qu'ils refont le procès, **les candidats ne doivent pas se servir d'arguments juridiques (textes législatifs ou réglementaires, ou jurisprudence) ou d'éléments factuels postérieurs** à la date à laquelle l'arrêt qui a donné lieu au sujet a été rendu.

Enfin, certaines modalités de l'exercice doivent être adaptées au **contexte sanitaire**. Le public, ainsi que le jury et, le cas échéant, l'invité de la Conférence porteront le masque. Les candidats pourront enlever le masque pour prononcer leur discours. La salle disposant d'une jauge de 35 personnes (hors jury), et en raison des mesures de sécurité en place au Palais de justice, il est demandé aux personnes souhaitant assister à une séance de la Conférence de s'inscrire par courriel, auprès de l'ordre², au plus tard le mercredi précédant la séance. Les candidats inscrits à la Conférence seront bien entendu prioritaires – étant précisé que la validation de la Conférence³ requiert une assiduité d'au moins 10 séances sur les 16 du premier tour.

1. Analyse du sujet et recherches

L'analyse du sujet permet d'emblée d'orienter les recherches au regard des notions juridiques visées.

La phase de recherche répond souvent à une **logique d'entonnoir** : il s'agit d'abord de cerner le champ général dans lequel s'inscrit le sujet (par ex. : le licenciement pour faute, ou l'occupation du domaine public), avant d'affiner les recherches au regard de la question litigieuse. À cet égard, il est indispensable de lire les commentaires qui ont pu être écrits sur la décision ayant inspiré le sujet, afin d'avoir une première idée des arguments en présence.

Il est ensuite nécessaire de se constituer une **base documentaire solide**, car c'est elle qui permet de nourrir la réflexion et de trouver des idées à développer dans le discours. Mais il est également utile d'élargir quelque peu les recherches, afin de mobiliser des

¹ <https://conferencedustage-aac.com/index.php/discours-de-candidats>.

² Par courriel à contact@ordre-avocats-cassation.fr.

³ Au titre de la formation continue des avocats, mais également afin de pouvoir voter pour trois des six candidats retenus pour le deuxième tour.

ressources issues des sciences sociales, politiques ou économiques, qui permettront de dépasser les seuls enjeux juridiques. À cet égard, les revues disponibles sur la plateforme www.cairn.info peuvent offrir des sources intéressantes.

Tous les sujets comportent, en effet, une **dimension sociétale**, qui n'apparaît pas toujours dans les commentaires doctrinaux, mais qui doit être abordée dans le discours.

N'oublions pas non plus qu'une question est rarement nouvelle, elle s'inscrit souvent dans un débat entre divers courants de pensées juridiques, voire dans une **perspective historique**, qui sont autant d'éléments de réflexion. Remonter aux origines de la question litigieuse peut ainsi susciter des idées innovantes.

Au cours de ces recherches, il est important d'enregistrer ou d'imprimer et d'identifier chacun des documents utilisés, notamment par un système de numérotation, ce qui facilitera ensuite l'élaboration du plan détaillé, puis la rédaction.

2. *Élaboration d'un plan détaillé*

Lorsque les recherches ont bien avancé et que la documentation est suffisamment riche pour nourrir la réflexion, la préparation du plan détaillé peut commencer.

Il s'agit d'abord d'identifier **deux ou trois grandes idées**, autour desquelles l'argumentation sera construite. Celles-ci constitueront ainsi les deux parties du discours.

Ces grandes idées peuvent correspondre à des façons différentes de soutenir sa position (par ex. : la lettre et l'esprit d'un texte, les raisons et les conséquences de la solution, *etc.*), ou aux différents aspects de la question (par ex. : les deux ou trois conditions d'application de la règle de droit en cause, les droits et libertés fondamentaux atteints par le texte litigieux, *etc.*).

Puis, chaque partie peut être composée de **deux sous-parties**, qui correspondent à autant d'idées sous-jacentes ou d'étapes du raisonnement. À cet égard, il est préférable de respecter une certaine symétrie : chaque partie doit contenir le même nombre de sous-parties, afin d'éviter tout déséquilibre dans le plan, et donc dans la démonstration.

L'élaboration du plan détaillé est, ainsi, relativement proche de la rédaction d'une **note de synthèse**, à la seule différence qu'il s'agit ici de soutenir une position claire – du moins pour le demandeur et le défendeur.

Au cours de cette étape, il est préférable de ne pas s'arrêter aux titres des parties et sous-parties, mais de préciser, d'ores et déjà, dans chacune des sous-parties identifiées, des idées d'arguments issus des différentes lectures. Ces idées ont, en effet, besoin de temps pour germer, le plus tôt sera donc le mieux !

Il est également utile de **lister les différents arguments en présence**, afin de sélectionner ceux qui paraissent les plus sérieux au soutien de la position à défendre, mais aussi d'anticiper les arguments qui soutiendront la thèse adverse, pour mieux les réfuter dans son discours. Car il est important, voire essentiel, que chaque discours comporte cette dimension contradictoire, qui nourrit le débat et renforce la démonstration.

La réflexion peut, enfin, s'inspirer **d'autres champs du droit**, afin de raisonner par analogie, mais aussi de **considérations pratiques** en lien avec les conséquences engendrées par chacune des thèses en présence.

Une fois toutes ces idées rassemblées, il faut s'atteler à la rédaction.

3. Rédaction d'une première version du discours

La phase de rédaction apparaît souvent comme la plus difficile de la préparation. Il s'agit, en effet, de mettre en mots et en phrases les idées et réflexions développées à partir des recherches réalisées.

Pour éviter l'angoisse de la page blanche, il peut être utile de procéder par sous-parties, en commençant par rédiger la sous-partie qui semble la plus facile, ou celle qui est la plus inspirante. Mais cette façon de procéder peut entraîner des redondances, lesquelles nécessitent de réagencer les idées dans les sous-parties, à la façon d'un puzzle.

La rédaction de la première version du discours peut également être facilitée en s'appuyant sur **l'architecture habituelle d'un discours** de la Conférence du stage, dont les étapes sont les suivantes.

L'exorde : il s'agit de commencer le discours en exploitant une référence extra-juridique. Celle-ci annonce immédiatement la thèse qui sera défendue dans le discours⁴, de manière imagée et marquante. Pour trouver cette référence, il faut s'abstraire de la seule dimension juridique du sujet, en identifiant le thème profond, ou l'image qui correspond le mieux à la thèse soutenue. Il s'agit ainsi d'identifier, dans les arts ou dans l'histoire, une référence assez connue tout en étant recherchée, qui permettra au public d'appréhender immédiatement la problématique et la façon dont elle doit être résolue.

L'adresse protocolaire : « *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Secrétaires, Mesdames et Messieurs* ». C'est la formule consacrée, qui annonce l'introduction. Dans le cas où la Conférence aurait un invité, la formule protocolaire adéquate vous sera transmise.

Le rappel des faits : seuls les faits essentiels de l'affaire ayant inspiré le sujet doivent être présentés, en n'oubliant pas que le discours doit dépasser les seuls faits en cause. Il n'est donc pas utile d'entrer dans le détail de l'argumentation développée par les parties devant les juridictions du fond, dès lors que le sujet ne porte que sur une question juridique précise. Le rappel des faits peut être plus bref, voire inutile, pour le ministère public, dès lors que les deux parties y ont procédé avant lui (par ex. : « *Les faits vous ont été rappelés* »).

L'annonce de la question : l'orateur annonce le sujet tel qu'il est libellé.

L'annonce de la position défendue : seulement pour le demandeur (par ex. : « *vous répondrez par l'affirmative* ») et pour le défendeur (par ex. : « *vous répondrez par la négative* ») ; le ministère public se borne à identifier les thèses en présence, qu'il examinera dans le cœur de son discours (par ex. : « *c'est la question que vous devrez trancher* »).

L'analyse introductive du sujet : il s'agit ici de résumer le raisonnement par entonnoir, évoqué précédemment, afin de permettre au public de comprendre le contexte juridique dans lequel s'inscrit le sujet.

L'annonce des parties : les développements introductifs précités doivent être orientés de telle manière qu'ils aboutissent à l'annonce des deux ou trois parties retenues, qui permettent de répondre à la question. Cette annonce doit être particulièrement **claire**,

⁴ Ou, pour le ministère public, un aspect important du sujet, ou l'ambivalence de la problématique.

afin de permettre au public d'identifier aisément le plan suivi. Les titres doivent être **courts et imagés**.

L'annonce du titre de la première partie : un plan apparent ajoute de la clarté à l'argumentation. N'hésitez donc pas à indiquer, au début de chaque partie et sous-partie, son libellé, voire sa place dans le discours (par ex. : « [Titre], *d'une part* » pour la première partie ; « [Titre], *d'autre part* » pour la seconde).

Les annonces de sous-parties : au début de chaque partie, quelques mots introductifs doivent permettre de comprendre le raisonnement qui sera développé, et aboutir ainsi à l'annonce des sous-parties retenues. Une fois les sous-parties annoncées – dont les titres sont également courts et imagés –, il n'est pas nécessaire de répéter les titres des sous-parties, dès lors que l'enchaînement des idées est clairement identifié dans le discours.

Les développements des sous-parties de la première partie : des développements clairs, comportant des références extra-juridiques.

La transition : entre chaque partie, il est important de consacrer quelques mots à la transition. Une fois de plus, cela permet au public de suivre aisément les différentes étapes du discours, ainsi que l'enchaînement entre les grandes idées.

Annnonce des sous-parties et développements de la seconde partie, voire de la troisième partie.

La péroraison : avec l'exorde, c'est l'autre phase délicate dans la rédaction du discours puisqu'il s'agit de mettre un terme à la démonstration, sans résumer chacune des idées développées. La péroraison doit être construite autour d'une référence extra-juridique, qui peut être la même que celle choisie pour l'exorde mais exploitée différemment, ou qui est différente. Cette référence issue des arts ou de l'histoire permet d'achever la démonstration, en faisant le lien entre la réponse juridique apportée et une idée plus générale et abstraite qui marque, une dernière fois, les esprits.

La formule conclusive : le discours doit se terminer par une formule répondant directement à la question posée en introduction : « *vous casserez* », « *vous rejetterez* ». Le ministère public termine, quant à lui, son discours par, au choix, la formule : « *Je conclus donc à la cassation* » ou « *Je conclus donc au rejet* ». Enfin, les termes de la conclusion devront, le cas échéant, être adaptés à la procédure en

cause (procédure administrative, question prioritaire de constitutionnalité, recours devant la Cour européenne des droits de l'homme, *etc.*).

Outre celles utilisées pour l'exorde et la péroraison, des références extra-juridiques doivent ponctuer le discours. Elles permettent, en effet, d'aérer les développements juridiques, de leur donner une certaine profondeur, mais aussi de les relier à des thèmes plus généraux, ou encore d'illustrer les arguments utilisés.

Ces références peuvent être **issues des arts ou de l'histoire**, sans restriction particulière d'époque ou de lieu. Il est néanmoins préférable d'éviter les références les plus communes, qui dénotent un manque de recherche sur ce point, tout comme les références trop contemporaines ou populaires, qui ne donnent guère de profondeur à la démonstration.

Il ne s'agit pas de les multiplier abusivement dans le discours, au risque de perdre le fil du raisonnement juridique. Une référence par sous-partie est appréciable.

Sur ce point également, il est utile de consulter les discours de précédents candidats devenus secrétaires, mis en ligne sur le site internet de la Conférence du stage, afin d'identifier la manière dont ces références peuvent être amenées dans le discours, ou utilisées. Attention toutefois à ne pas s'en inspirer trop directement, tout plagiat serait facilement identifié et sanctionné...

4. Modifications du discours

La première version du discours est souvent rédigée dans un style très écrit, proche d'un mémoire universitaire ou d'un écrit juridique. Il s'agit désormais de transformer cette première version en **véritable discours**.

Attention, cette étape prend du temps et ne doit nullement être négligée. Car la forme du discours importe probablement autant que le fond.

À cet égard, quelques conseils de rédaction peuvent être appliqués : veillez à rédiger des **phrases courtes**, à façonner quelques **formules marquantes** qui résonneront dans l'esprit du public à certains moments-clés du discours, mais aussi à utiliser des **synonymes**

pour les mots trop utilisés, à harmoniser éventuellement le **champ lexical**, ainsi qu'à emprunter des **figures de style**.

L'utilisation de **figures de style** permet, en effet, de donner de la résonance et une dynamique au discours. Certaines produisent un effet d'accélération, d'autres un effet d'accumulation, d'autres encore un effet de rebond. Tous ces effets servent la démonstration, car ils facilitent les transitions entre les idées, ou permettent d'alléger un long raisonnement.

De plus, il ne s'agit pas seulement de convaincre, mais aussi de plaire. Quelques **traits d'humour** peuvent donc être insérés dans le discours, s'ils servent évidemment l'argumentation.

Pour cette étape de réécriture, il est, une fois de plus, très utile de lire et relire les **discours de précédents candidats devenus secrétaires**, qui sont disponibles sur le site internet de la Conférence du stage. Ces discours sont, en effet, la meilleure illustration des quelques conseils méthodologiques donnés ici.

À l'issue de ce travail de rédaction et de modification, le discours a pris forme sur le papier. Il faut lui donner vie par l'oralité !

5. Préparation de la prestation orale

La préparation de la prestation orale ne doit pas, non plus, être négligée, et ce d'autant que le discours doit **durer 15 minutes**⁵, afin de garantir l'égalité entre les candidats.

Les répétitions sont donc nécessaires pour s'assurer que la durée du discours est satisfaisante, et que les parties et sous-parties sont équilibrées. Au cas contraire, des coupures ou des réécritures s'imposent. Bien que cela soit susceptible de varier selon les débits de parole, une estimation de 900 à 1 000 caractères (espaces comprises) par minute peut être prise comme première référence.

Outre les figures de style précédemment évoquées, la **variation de ton** permet de rendre le discours plus vivant. Il est conseillé de prévoir, dans son discours, *a minima* un

⁵ Pour le premier tour, les discours trop longs ou trop courts bénéficieront d'une certaine tolérance, même si leur notation risque de s'en ressentir. Aux deuxième et troisième tours, tout dépassement de plus d'une minute est éliminatoire. Dans tous les cas, il est attendu et apprécié que les candidats se tiennent au plus près de la durée requise.

passage à dire fort, un autre à dire doucement, un autre à dire rapidement et un autre à dire lentement. À cette fin, n'hésitez pas à écrire sur vos pages les indications de ton, les silences et les respirations, comme sur une partition de musique.

Pour cette préparation orale, il est important de **lire son discours à voix haute** à plusieurs reprises, d'abord de façon neutre, puis en essayant de trouver le ton juste à la démonstration. Cela permet d'abord de se l'approprier, puis de rendre la diction fluide, mais aussi de repérer les passages les plus difficiles qui devront être anticipés.

À cet effet, **s'enregistrer en lisant son discours** afin de pouvoir s'écouter constitue un bon exercice. Cela permet d'identifier les intonations à apporter, les modulations de voix nécessaires, ainsi que les respirations à placer. La perception de sa prestation peut en effet être très différente ! Il est également utile de le dire devant un miroir, pour travailler sa gestuelle, mais également de le dire devant un public, même profane, pour vérifier que la démonstration est non seulement compréhensible, mais aussi agréable, y compris pour des non-spécialistes du domaine.

Pour le passage, le discours doit être imprimé en **recto simple**, avec des pages numérotées, ce qui permet d'avoir toutes les pages devant soi, sur le pupitre, et de les faire glisser au fur et à mesure du discours, sans s'y perdre. Il peut être utile de l'imprimer en grands caractères, et/ou seulement sur la partie haute de la feuille, pour faciliter la lecture en situation.

Enfin, il n'est pas requis de connaître son discours par cœur, celui-ci peut être lu ; mais si vous le lisez, il est nécessaire d'être capable de s'en détacher pour **regarder régulièrement le public**.

6. Parrainage

Chaque année, il est proposé aux candidats – néophytes ou aguerris, des premier, deuxième et troisième tours – de solliciter un parrainage par un ancien secrétaire de la Conférence.

C'est une aide précieuse, tant pour la phase d'écriture que pour celle de travail de l'oralité, et plus largement pour toute l'expérience qu'ils peuvent vous apporter.

N'hésitez pas à la solliciter – mais faites-en bon usage, le cas échéant ! Les parrains se sont portés volontaires pour vous accorder du temps, ne le gaspillez pas.

Bonne chance à toutes et tous, et n'oubliez pas le triptyque cicéronien : « *Être éloquent, c'est instruire, plaire et émouvoir* » !